

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal du lundi **10 novembre 2025 à 19 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Jean de Blois, Marie-Eve Soucy et France Dussault**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

Citoyens: 21

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - 2.1 du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2025;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - 5.1 Date de la séance d'adoption du budget 2026 et du programme triennal des immobilisations;
  - 5.2 Calendrier 2026 des séances ordinaires du Conseil;
- 6 Administration financière**
  - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
- 7 Sécurité publique**
  - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et responsable de la sécurité civile;
  - 7.2 Remerciements aux membres du Service de sécurité incendie et à Carrefour Austin;
  - 7.3 Embauche de quatre premiers répondants et pompiers à temps partiel;
  - 7.4 Renouvellement de l'entente de service de sécurité incendie avec la municipalité de Bolton-Est;
  - 7.5 Résolution autorisant le renouvellement de l'entente de services avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA);
- 8 Transport, voirie**
  - 8.1 Offre de services pour service professionnels - Plans et devis pour le remplacement du ponceau NO1-09 sur le chemin North;
- 9 Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Demande de PIIA-IV 2025-06-0006 – 8, rue des Myriques;
  - 9.2 Demande de PIIA-IV 2025-07-0012 – 66, rue du Lac-des-Sittelles;
  - 9.3 Demande de PIIA-IV 2025-04-0022 – 5, rue des Framboisières;
  - 9.4 Demande de PIIA-IV 2025-06-0014 – 45, rue des Pimbinas;
  - 9.5 Demande de PIIA-III et IV 2025-10-0020 – 30, rue des Cormiers;
  - 9.6 Demande de PIIA-III et IV 2025-10-0021 – 44, rue des Cormiers;
  - 9.7 Nomination d'un président par intérim au CCU;
  - 9.8 Avis de motion – Dépôt du premier projet de *Règlement n° 25-555 modifiant le Règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434*;
  - 9.9 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* – Adoption du premier projet de *Règlement n° 25-555 modifiant le Règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434*;
  - 9.10 Personne désignée à l'application de règlements;
- 10 Loisirs et culture**
  - 10.1 Soumissions pour le système de pompe et divers branchements pour les jeux d'eau prévus dans le parc des loisirs;
  - 10.2 Autorisation de paiement du décompte n° 2 pour la réfection du quai Bryant;
  - 10.3 Acquisition par cession du lot 6 657 217;
- 11 Hygiène du milieu et environnement**
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**

**16 Affaires nouvelles**  
**17 Levée de l'assemblée**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2025-11-282)**

**Il est proposé par la conseillère M-E Soucy  
appuyé par la conseillère F. Dussault**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**2.1 ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025 (283)**

2025-11-283 **ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**5.1 DATE DE LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (284)**

2025-11-284 **ATTENDU QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

**ATTENDU QUE** ce même article prévoit que lors d'une année d'élection générale, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

**ET RÉSOLU QUE :**

le Conseil fixe la date de la séance extraordinaire d'adoption du budget 2026 et du programme triennal des immobilisations, au lundi 12 janvier 2026 à 19 h.

**ADOPTÉE**

**5.2 CALENDRIER 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL (285)**

2025-11-285 **ATTENDU QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU QUE** les séances ordinaires seront tenues à l'hôtel de ville, situé au 21, chemin Millington:

**ATTENDU QUE** les séances ordinaires ont lieu le lundi, sauf exception, et qu'elles débutent à 19 h;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Jean de Blois  
appuyé par la conseillère M-E Soucy**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le Conseil tienne ses séances ordinaires aux dates suivantes en 2026 :

12 janvier	2 février	2 mars
7 avril (mardi)	4 mai	1 <sup>er</sup> juin
6 juillet	3 août	8 septembre (mardi)
5 octobre	2 novembre	7 décembre

2. la greffière-trésorière donne un avis public du contenu du calendrier conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du *Code municipal*.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

## **6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (286)**

### **Liste des comptes payés du 2 octobre au 9 novembre 2025**

Salaires au net	Paie du 2025-10-01 (+ pompiers)	26 182,73
Salaires au net	Paie du 2025-10-08	14 429,03
Salaires au net	Paie du 2025-10-15	14 563,64
Salaires au net	Paie du 2025-10-22	14 667,53
Salaires au net	Paie du 2025-10-29 (+ pompiers et élus)	38 918,03
Salaires au net	Paie du 2025-11-05	14 122,41
Autobus G. Ashby	Virée en autobus - Journées de la culture	420,40
Avizo Expert-Conseils	Surveillance des travaux - rue des Tilleuls	827,82
BaladoDécouverte	Projet paysages	3 943,64
Bell Canada	Hôtel de ville, ligne urgence	721,80
Bell Mobilité	Cellulaires - octobre	289,60
Beneva	Assurance collective - octobre	6 005,66
Benoit Lévesque	Étude d'équité salariale	1 861,16
Cain Lamarre	Frais juridiques	457,32
Caroline Falcao	Travaux des communications	2 940,00
CIBC VISA	Abonnements, fournitures bureau, divers	5 290,73
Caroline Dostie	Exposition - Journées de la culture	100,00
Carrefour Austin	Bonbons - Halloween	379,00
Carrefour Austin	Contribution Journées de la culture	2 000,00
Carrefour Austin	Vente de boisson - comité culturel	264,00
Cogeco	Internet (5 comptes)	931,86
Création NaturEden	Plans et devis - jeux d'eau	15 697,36
Daniel Plante	Nettoyage Carrefour - août + sept.	345,00
Delphine Machon	Spectacle - Journées de la culture	562,40
Déneigement Excellence	Terre à pelouse - hôtel de ville (juillet)	1 264,73
Enviro Connexions	Collectes matières résiduelles - septembre	22 155,54
JFLV	Mandat d'urbanisme – zone 3.5-RUpe	5 033,95
F. Racicot Excavation	Gravier drainage - Carrefour + parc	1 184,24

Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	1 747,91
Jennifer Gaudreau	Entretien ménager + supp. élections	2 110,00
Kathleen Lachapelle	Travaux élections 2025	1 793,12
Les Improbables	Prestation Panique à bord + frais	1 713,26
Létourneau Marine	Entreposage du bateau (1 <sup>er</sup> versement)	650,00
Location Tentes Stukely	Location chapiteau - Journées de la culture	747,34
Louise Belliveau	Déplacements : bureau de vote itinérant	19,72
Mélange Maison	Viennoiseries - Journées de la culture	172,46
Mylène Cormier-Trudel	Atelier Zines - Journées de la culture	200,00
Ministre du Revenu	Cotisations de l'employeur - septembre	32 946,05
Ministre du Revenu	Déclaration particulière TVQ	119,70
MRC Memphrémagog	Équilibratation octobre	3 019,00
MRC Memphrémagog	Échantillonnage des tributaires 2025	1 858,29
Noémie Bergeron	Animation Atelier Zines - J. de la culture	200,00
Normand Junior Delinelle	Coroplasts Festival slam rap poésie	293,19
Personnel	Déplacements / kilométrage	3 629,61
Personnel	Déboursés divers	2 277,67
Personnel	Cotisations RÉER	6 244,87
Rec. général du Canada	Cotisations de l'employeur - septembre	12 943,80
Citoyens	Prix et remboursements divers	1 697,00
Citoyens	Remboursement de taxes	1 034,00
Membres des comités	Remboursements de dépenses encourues	2 014,14
Retraite Québec	Ajustement de RREM - 2024	675,73
Retraite Québec	RREM - septembre	2 679,90
Remorquage Rouillard	Transport camion SSI → Ressorts Charland	620,87
Robert St-Pierre	Ramassage des pièges d'agile du frêne	275,94
SCU	Honoraires urbaniste juillet @ septembre	3 794,18
Solmatech	Contrôle qualitatif matériaux - rue des Tilleuls	17 862,75
Ville de Magog	Entraide incendie - chemins Hopps + Bishop	619,16
Xerox	Contrat septembre	320,03
Xerox	Frais d'impression août-sept. (1 de 2)	117,85
Yves Mondoux	Photos - Journées de la culture	450,00
Zone Éco	Enfouissement + compostage - septembre	5 018,27
<b>Règlements d'emprunt :</b>		
Banque Nationale	10-373 Rues Plaines et Vignes	31 856,58
Banque Nationale	10-374 Rues Sapins, Myriques et Joncs	25 656,65
		<b>362 938,62</b>

### Liste des comptes à payer au 10 novembre

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AGC Serrurier	Clés et armoires à clés - hôtel de ville	474,28
Aspir-O-Max Inc.	Réparation aspirateur central	270,20
Buopro Citation	Fournitures de bureau	1 449,52
Cain Lamarre	Frais juridiques	14 212,69
Comma Imagination	Infographie – Inauguration Hôtel de ville	169,14
Formules Municipales	Bulletins de vote et fournitures d'élection	2 605,48
Kezber	Services oct+nov. abonnement, assistance	1 804,10
Personnel électoral	Rémunération - élections 2025	17 342,55
Plomberie Gilbert	Aspirateur central - hôtel de ville	3 156,08
Purolator	Mesure spéciale élection (grève des postes)	949,35
Reflet du Lac	Mesure spéciale élection (grève des postes)	394,11
WAJAX	Réparation de la génératrice	1 162,45
Xerox	Frais impression août-sept. (2 de 2)	237,43

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aréo-Feu	Habit de combat	3 397,10
Buopro Citation	Fournitures de bureau	342,37

Communication Plus	Temps d'antenne nov.-déc.	321,94
Distribution Michel Fillion	Tags de rassemblement + mousquetons	432,54
Distribution Provert	Fournitures médicales	2 759,39
Pierre Chouinard & Fils	Livraisons de carburant	1 655,02
Régie de police	Entente 2025 - novembre	63 914,16
Ville de Magog	Quote-part achat bateau - patrouille nautique	7 500,00
Ville de Magog	Entraide incendie	309,58
<b>VOIRIE ET TRANSPORT</b>		
Exc. Richard Bouthillette	Pelle sur roues (bermes et fossés)	20 147,64
JLD-Lague	Vitre - porte du tracteur	723,39
Les Services EXP	Plans et devis - ponceaux 2025	1 416,56
Les Services EXP	Plans et devis prél. - ch. Millington	11 304,94
Pièces d'Auto GGM	Location annuelle - bouteille argon	227,65
Publiforme	Marquage de lignes Hôtel de ville	431,16
Récupération L. Maillé	Chevreuil, ch. North	229,95
Robert St-Pierre	Coupes d'arbres	781,83
Signel Services	Enseignes - stationnement	79,79
<b>HYGIÈNE DU MILIEU + PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
Enviro5	Vidange des fosses sept.-oct.	32 375,24
Enviro Connexions	Collectes matières résiduelles - octobre	22 155,54
Eurofins Environex	Analyses d'eau	427,14
Groupe Degrandpré	Réparation fuite raccordement UV-Chalet	271,78
Ress. des Frontières	Entente 2025 – 6 <sup>e</sup> versement	4 110,36
Ville de Magog	Entente Écocentre 2025	48 808,00
Zone Éco	Enfouissement + compostage - octobre	4 213,35
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>		
Buopro Citation	Fournitures de bureau - urbaniste	54,34
Cain Lamarre	Frais juridiques	2 872,10
Comma Imagination	Cartes de visite	45,99
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
Anctil BMR	Fournitures chalet + stationnement 112	291,13
Comma Imagination	Trousse de bienvenue + 21Millington	2 442,07
Comma Imagination	Journées de la culture, bibliothèque	589,72
Création NaturEden	Projet d'aménagement - parc Fessenden	2 725,33
Enviro5	Vidange de la fosse - carrefour	228,80
GARO Électrique	Installation ventilateur boîtier internet - quai	574,56
Kezber	Activation Microsoft - comité culturel	411,68
Location Langlois	Location de clôtures (quai + lac Orford)	114,11
Maison 4tiers Inc.	Redevance film Bergers - comité culturel	298,94
Municipalité d'Eastman	Accompagnement camp de jour 2025	3 014,47
Ozero Solutions	Guérite : hivernisation 2025	452,60
Plomberie Gilbert	Abreuvoir + travaux - chalet des sports	926,21
Sanivac	Location toilettes - parcs et quai Bryant	1 451,16
Sympphilosophien	Café philo - comité culturel	600,00
<b>IMMOBILISATIONS</b>		
Buopro Citation	Ameublement de bureau	3 275,67
Côté-Jean et Associés	Surveillance des travaux - quai Bryant	6 507,59
Kezber	Installation ordinateur - bibliothèque	1 068,70
Plomberie Gilbert et Fils	Ligne à savon - lave-vaisselle, salle commun.	772,63
Sani Fontaines	Abreuvoir et remplisseur de bouteilles - parc	6 424,80
<b>Total comptes à payer au 10 novembre 2025</b>		<b>307 706,40</b>

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay  
appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. la liste des comptes payés au montant de **362 938,62 \$** soit approuvée;
4. la liste des comptes à payer au montant de **307 706,40 \$** soit approuvée;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET RESPONSABLE EN SÉCURITÉ CIVILE**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et responsable de la sécurité civile.

**7.2 REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET À CARREFOUR AUSTIN (287)**

2025-11-287 **Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

le Conseil remercie :

1. les pompiers et premiers répondants qui ont assuré bénévolement la sécurité des enfants qui ont parcouru les rues de la municipalité le soir de l'Halloween;
2. les bénévoles de Carrefour Austin qui ont décoré et animé le parc Muriel-Ball-Duckworth;
3. tous ceux qui ont généreusement offert des friandises aux enfants, soit collectivement au parc, soit en ouvrant leur porte aux enfants pour la rituelle tournée.

**ADOPTÉE**

**7.3 EMBAUCHE DE QUATRE PREMIERS RÉPONDANTS ET POMPIERS À TEMPS PARTIEL (288)**

2025-11-288 **ATTENDU QUE** le directeur du Service de sécurité incendie propose l'embauche des personnes suivantes à compter du 11 novembre 2025 :

- Pyer-Luc Hallé;
- Christopher Francis-Bourque;
- Lou Forand;
- Jonathan Bernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault  
appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU :**

d'accepter, sous réserve des conditions de la politique d'embauche et des conditions usuelles établies par le directeur du Service de sécurité incendie, la nomination de MM. Pyer-Luc Hallé, Christopher Francis-Bourque, Lou Forand et Jonathan Bernier, premiers répondants et pompiers à temps partiel.

#### **ADOPTÉE**

#### **7.4 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-EST (289)**

**ATTENDU** l'entente intermunicipale conclue avec la municipalité de Bolton-Est pour la fourniture de services de protection incendie;

2025-11-289      **ATTENDU QUE** le budget 2026 du Service de sécurité incendie (SSI) pour les municipalités d'Austin et de Bolton-Est est déposé et joint pour faire partie de la présente résolution;

**ATTENDU QU'**en 2026, la Municipalité ajoute la garde en caserne du lundi au vendredi à raison de huit heures par jour, représentant une augmentation de 127 952 \$ en salaires plus cotisations de l'employeur, dans le but d'assurer un service de réponse efficace aux appels d'urgence;

**ATTENDU QU'**en 2026, troisième année de l'entente renouvelable aux quatre ans, il a été convenu de conserver le même mode de répartition des coûts d'exploitation du service entre les deux municipalités, à savoir :

- 50 % des dépenses du prorata du nombre des portes;
- 50 % des dépenses au prorata de la valeur des bâtiments desservis (seule la partie du territoire de Bolton-Est desservie par Austin étant prise en compte);

**ATTENDU QUE** la proportion du budget des dépenses imputable à Bolton-Est est établie à **25,97 %** selon les données connues en novembre 2025 à savoir :

	<b>Logements desservis</b>	<b>Valeur foncière uniformisée des bâtiments</b>
<b>Austin</b>	<b>1616</b>	<b>784 681 420 \$</b>
<b>Bolton-Est</b>	<b>628</b>	<b>247 052 624 \$</b>

**ATTENDU QU'**advenant l'achat d'un nouveau véhicule ou de matériel roulant, la Municipalité se réserve le droit de revoir la répartition des frais;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie de la présente résolution;
2. pour l'exercice financier 2026, la municipalité de Bolton-Est assume **25,97 %** des dépenses prévues au budget du SSI, ce qui représente la somme de **156 051 \$**;
3. pour la durée des interventions sur son territoire, la municipalité de Bolton-Est continue à défrayer les services des pompiers et des premiers répondants sur une base horaire selon les taux en vigueur;
4. la Municipalité de Bolton-Est demeure responsable de l'installation et de l'entretien, hiver comme été, des infrastructures aménagées sur son territoire, telles les bornes sèches,
5. l'entente intermunicipale entre les deux municipalités est renouvelée pour l'exercice financier 2026.

#### **ADOPTÉE**

**7.5 RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ESTRIE (SPA) (290)**

2025-11-290

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler l'entente pour le service de contrôle et de protection des animaux avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA) pour une période de cinq ans, de 2026 à 2030;

**ATTENDU** les dispositions sur les chiens dangereux et le règlement municipal regroupant l'ensemble des mesures sur le contrôle et la garde des animaux;

**ATTENDU QUE** la complexité de l'application des dispositions réglementaires impose à la Municipalité d'adhérer à l'entente proposée en ajoutant le volet d'application du règlement et la gestion des médailles par la SPA;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay  
appuyé par la conseillère C. Rocher**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité d'Austin ladite entente avec la Société de protectrice des animaux de l'Estrie.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**8.1 OFFRE DE SERVICES POUR SERVICE PROFESSIONNELS - PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU NO1-09 SUR LE CHEMIN NORTH (291)**

2025-11-291

**ATTENDU** l'offre de services professionnels d'Avizo au montant de 42 270 \$, taxes en sus, pour la préparation des plans et devis du ponceau NO1-09 situé entre les adresses 164 et 168 du chemin North;

**ATTENDU QUE** l'offre de services comprend les activités suivantes :

- Étude préparatoire;
- Plans et devis pour appel d'offres;
- Surveillance des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère M-E Soucy  
appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le Conseil accepte l'offre de services d'Avizo datée du 29 octobre 2025 au montant de 42 270 \$, taxes en sus, pour l'étude préparatoire, les plans et devis et la surveillance des travaux.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**9.1 DEMANDE DE PIIA-IV 2025-06-0006 – 8, RUE DES MYRIQUES (292)**

2025-11-292

**ATTENDU** la demande de permis PIIA-IV n° 2025-06-0006 visant l'agrandissement et la réparation de deux balcons d'un bâtiment existant sur un terrain de moins de 3 000 m<sup>2</sup> dans la zone 3.3-RV;

**ATTENDU QUE** l'un des balcons est entièrement implanté dans la bande riveraine de 15 m et bénéficie de droits acquis, que l'autre est situé hors de la bande riveraine

et que les deux seront réunis par un ajout hors de la bande riveraine et que les sections pourries seront remplacées;

**ATTENDU QUE** les travaux sont visés par le PIIA-IV selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* n° 16-436 en vigueur;

**ATTENDU QUE** la demande satisfait aux critères d'évaluation prévus au Règlement, dont l'absence de déboisement sur un terrain boisé à plus de 60 %, et que les travaux d agrandissement seront réalisés à l'extérieur de la bande riveraine;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay  
appuyé par la conseillère F. Dussault**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le Conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2025-06-0006 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

#### **9.2 DEMANDE DE PIIA-IV 2025-07-0012 – 66, RUE DU LAC-DES-SITTELLES (293)**

2025-11-293

**ATTENDU** la demande de permis PIIA-IV n° 2025-07-0012 visant la construction d'une résidence sur un terrain vacant de moins de 3 000 m<sup>2</sup> dans la zone 3.3-RV et présentant une pente entre 15 et 25 % à l'endroit de l'implantation du bâtiment, du système septique et de l'entrée charriére;

**ATTENDU QUE** les travaux sont visés par le PIIA-IV selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* n° 16-436 en vigueur;

**ATTENDU QUE** la demande satisfait aux critères d'évaluation prévus aux Règlements, notamment le maintien d'une couverture boisée d'au moins 60 % de la superficie du terrain, dont une bande de 1 m de profondeur le long des lignes latérales du terrain, une superficie du bâtiment principal maximale de 100 m<sup>2</sup>, ainsi que le pourcentage maximal d'occupation par le bâtiment accessoire de 5 %;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay  
appuyé par la conseillère C. Rocher**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le Conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2025-07-0012 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

#### **9.3 DEMANDE DE PIIA-IV 2025-04-0022 – 5, RUE DES FRAMBOISIERS (294)**

2025-11-294

**ATTENDU** la demande de permis PIIA-IV n° 2025-04-0022 visant le remplacement de pieux de support par une fondation avec sous-sol sous une résidence existante, sur un terrain de moins de 3 000 m<sup>2</sup> dans la zone 3.3-RV;

**ATTENDU QUE** les travaux sont visés par le PIIA-IV selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* n° 16-436 en vigueur;

**ATTENDU QUE** l'implantation au sol n'est pas modifiée;

**ATTENDU QUE** la demande satisfait les critères d'évaluation prévus au Règlement, dont l'absence de déboisement sur un terrain boisé à plus de 60 %;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay  
appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le Conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2025-04-0022 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**9.4 DEMANDE DE PIIA-IV 2025-06-0014 – 45, RUE DES PIMBINAS (295)**

2025-11-295      **ATTENDU** la demande de permis PIIA-IV n° 2025-06-0014 pour la construction d'un bâtiment accessoire (cabanon) sur un terrain de moins de 3 000 mètres<sup>2</sup> dans la zone 3.3-RV;

**ATTENDU QU'UNE roulotte est installée sur le terrain depuis 1990, qu'elle bénéficie de droits acquis et qu'elle tient lieu de bâtiment principal, ce qui permet l'ajout d'un bâtiment accessoire;**

**ATTENDU QUE** les travaux sont visés par le PIIA-IV selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 16-436* en vigueur;

**ATTENDU QUE** la demande satisfait aux critères d'évaluation prévus aux Règlements;

**ATTENDU QUE** le propriétaire est au courant que la rue qui donne accès au terrain est une rue privée non carrossable et que la Municipalité ne peut y assurer la desserte routière des services municipaux (collecte des matières résiduelles, déneigement, services d'urgence, entretien d'été et d'hiver [aucun déneigement]);

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le Conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2025-06-0014 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**9.5 DEMANDE DE PIIA-III ET IV 2025-10-0020 – 30, RUE DES CORMIERS (296)**

2025-11-296      **ATTENDU** la demande de permis PIIA-III et IV n° 2025-10-0020 pour la construction d'une résidence avec toit mono pente sur un terrain de moins de 3 000 m<sup>2</sup> dans la zone 3.3-RV;

**ATTENDU QUE** les travaux sont visés par les PIIA-III et IV selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 16-436* en vigueur;

**ATTENDU QUE** l'accès au terrain se fait par un tronçon de la rue des Cormiers lequel, après sa réhabilitation, est maintenant conforme au *Règlement de lotissement*, du fait de la modification de l'annexe 1 du *Règlement des conditions d'émission de permis*

*de construire* n° 16-434 qui a retiré le tronçon en question des chemins pour lesquels il est interdit de délivrer des permis de construire;

**ATTENDU QUE** la demande satisfait aux critères d'évaluation prévus au Règlement, dont les formes architecturales; le maintien d'une couverture boisée d'au moins 60 % de la superficie du terrain; et une toiture en harmonie avec les constructions existantes et les volumétries voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay  
appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le Conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2025-10-0020 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

#### **9.6 DEMANDE DE PIIA-III ET IV 2025-10-0021 – 44, RUE DES CORMIERS (297)**

2025-11-297

**ATTENDU** la demande de permis PIIA-III et IV n° 2025-10-0021 pour la construction d'une résidence avec toit mono pente sur un terrain de moins de 3 000 m<sup>2</sup> dans la zone 3.3-RV;

**ATTENDU QUE** l'accès au terrain se fait par un tronçon de la rue des Cormiers lequel, après sa réhabilitation, est maintenant conforme au *Règlement de lotissement*, du fait de la modification de l'annexe 1 du *Règlement des conditions d'émission de permis de construire* n° 16-434 qui a retiré le tronçon en question des chemins pour lesquels il est interdit de délivrer des permis de construire;

**ATTENDU QUE** les travaux sont visés par le PIIA-III et IV selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* n° 16-436 en vigueur;

**ATTENDU QUE** la demande satisfait aux critères d'évaluation prévus aux Règlements, dont les formes architecturales; le maintien d'une couverture boisée d'au moins 60 % de la superficie du terrain; et une toiture en harmonie avec les constructions existantes et les volumétries voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay  
appuyé par la conseillère F. Dussault**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le Conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2025-10-0021 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

#### **9.7 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT PAR INTÉRIM AU CCU (298)**

2025-11-298

**ATTENDU QUE** M. Bernard Jeansonne a présenté sa démission comme président du comité consultatif d'urbanisme (CCU), n'étant plus membre du conseil;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du CCU de nommer François Tanguay, conseiller municipal, pour agir à titre de président jusqu'à la séance de conseil du 12 janvier 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU QUE :**

M. François Tanguay soit nommé président du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**9.8 AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 25-555  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE  
CONSTRUIRE N° 16-434**

Le conseiller F. Tanguay

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *Règlement n° 25-555 modifiant le Règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434*;
- dépose le premier projet du *Règlement n° 25-555 modifiant le Règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 10 novembre 2025.

**9.9 RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT  
ET L'URBANISME – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 25-  
555 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS  
DE CONSTRUIRE N° 16-434 (299)**

2025-11-299

**ATTENDU** l'avis de motion donné le 10 novembre 2025 en vue de l'adoption du *Règlement n° 25-555 modifiant le Règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434*;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois  
appuyé par la conseillère F. Dussault**

**ET RÉSOLU :**

1. d'adopter le premier projet de *Règlement n° 25-555 modifiant le Règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434*;
2. de tenir une assemblée publique sur le projet de règlement le **24 novembre à 19 h** à l'hôtel de ville située au 21, chemin Millington;
3. que, lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par la mairesse, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

## **9.10 PERSONNE DÉSIGNÉE À L'APPLICATION DE RÈGLEMENTS (300)**

2025-11-300

**ATTENDU QUE** l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction et à appliquer les règlements municipaux en son nom;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU QUE :**

le Conseil de la municipalité d'Austin désigne M<sup>me</sup> Charlotte Gagnon-Ferembach, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à titre de fonctionnaire désignée aux fins d'émettre des constats d'infraction et d'appliquer les règlements suivants :

- *Règlement de nuisances n° 01-264;*
- *Règlement n° 03-291 visant à interdire l'utilisation extérieure des pesticides;*
- *Règlement n° 11-391 interdisant de nourrir les oiseaux aquatiques;*
- *Règlement n° 12-397 déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la municipalité d'Austin et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité;*
- *Règlement n° 14-415 abrogeant le Règlement n° 02-284 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes;*
- *Règlement n° 14-417 relatif à la gestion des matières résiduelles;*
- *Règlement n° 15-426 modifiant le règlement n° 14-417 relatif à la gestion des matières résiduelles;*
- *Règlement de zonage n° 16-430;*
- *Règlement de lotissement n° 16-431;*
- *Règlement de construction n° 16-432;*
- *Règlement de permis et certificats n° 16-433;*
- *Règlement des conditions d'émission des permis de construire n° 16-434;*
- *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) n° 16-435;*
- *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 16-436;*
- *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 16-437;*
- *Règlement n° 23-513 sur la démolition d'immeubles;*
- *Règlement n° 18-460 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;*
- *Règlement n° 17-448 relatif aux espèces végétales exotiques nuisibles (EVEN);*
- *Règlement n° 17-449 relatif à la marche au ralenti des véhicules;*
- *Règlement n° 18-461 concernant la gestion des installations septiques;*
- *Règlement n° 19-471 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.*

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

## **10.1 SOUMISSION POUR LE SYSTÈME DE POMPE ET DIVERS BRANCHEMENTS POUR LES JEUX D'EAU PRÉVUS DANS LE PARC DES LOISIRS (301)**

2025-11-301

**ATTENDU QUE** l'aménagement des jeux d'eau dans le parc des loisirs nécessitent un système de pompe;

**ATTENDU QU'**une première soumission, déposée par le Groupe Degrandpré, a été acceptée le 4 août 2025 par la résolution 2025-08-220;

**ATTENDU QUE**, depuis, de nouveaux besoins ont été identifiés;

**ATTENDU QUE** le Groupe Degrandpré a déposé, le 23 octobre dernier, une soumission pour un système de pompage avec réservoir, au montant de 14 184,67 \$, avant taxes;

**ATTENDU QUE** le Groupe Degrandpré a déposé, le 23 octobre dernier, une soumission pour l'installation d'un adoucisseur et d'un système UV, au montant de 17 849,16 \$, avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault  
appuyé par la conseillère C. Rocher**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la résolution 2025-08-220 soit abrogée;
2. le Conseil accepte les soumissions du Groupe Degrandpré pour les divers branchements du système de pompe avec réservoir ainsi que le système d'adoucisseur et rayon UV, au montant de 36 830,89 \$, tel qu'indiqué aux soumissions datées du 23 octobre 2025.

**ADOPTÉE**

**10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 2 POUR LA RÉFECTION DU QUAI BRYANT (302)**

2025-11-302      **ATTENDU** la réception du décompte progressif n° 2 dans le cadre des travaux de réfection du quai Bryant;

**ATTENDU QU'**après vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés jusqu'au 23 octobre 2025, Côté Jean et Associés recommande le paiement au montant de 147 494,24 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Groupe Lapalme inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par la conseillère M-E Soucy**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au montant de 147 494,24 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Groupe Lapalme inc.

**ADOPTÉE**

**10.3 ACQUISITION PAR CESSION DU LOT 6 657 217 (303)**

2025-11-303      **ATTENDU QUE** 9518-4420 Québec inc. a procédé à une opération cadastrale visant des terrains situés le long du chemin Lily-Butters;

**ATTENDU QU'**il est prévu au *Règlement de lotissement n° 16-431* de la municipalité que lors d'une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager à verser une somme et/ou à céder une superficie du terrain, le tout d'une valeur d'au moins dix pour cent (10 %) de la superficie du ou des terrain(s) compris dans le plan (fonds pour fins de parcs);

**ATTENDU QUE** le propriétaire propose de céder à la municipalité le lot 6 657 217, adjacent au parc des loisirs, ce qui aura pour effet d'agrandir le parc et d'y faire de nouveaux aménagements;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay  
appuyé par la conseillère M-E Soucy**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le Conseil de la municipalité d'Austin décrète par les présentes l'acquisition par cession du lot 6 657 217 du cadastre officiel de Québec aux fins du fonds pour fins de parcs;
2. le Conseil autorise la mairesse et la directrice générale à signer tout document donnant effet à l'acquisition.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (304)**

2025-11-304

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller F. Tanguay, l'assemblée est levée à 20 h 00.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
**Mairesse**

---

**Manon Fortin**  
**Greffière-trésorière**